

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nomination ecclésiastique. — IV Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse. — V Correspondance romaine. — VI Convocation du premier concile plénier du Canada. — VII M. le chanoine Maunoury. — VIII Cérémonie de profession religieuse et de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame. — IX Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche 30 mai

On annonce :

La clôture du mois de Marie (1) ;

L'ouverture du mois du Sacré-Cœur (2) ;

Le premier vendredi du mois ;

La Pentecôte, la fête de la Sainte-Trinité avec la rénovation des promesses du baptême (3) ;

Les Quatre-Temps ;

Dans les diocèses de Montréal et de Joliette, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 30 mai

Fête de la PENTECOTE, *double de 1^e cl. privilég.* ; à la messe, tous s'agenouillent après l'épître, au chant du 2^e verset ; préface de la Pentecôte. — Illes vêpres de la fête.

C'est samedi soir (non le midi) qu'on remplace le Regina cœli par l'Angelus.

(1) Pour l'indulgence plénière du mois de Marie, voir le No 16.

(2) Les exercices du mois du Sacré-Cœur donnent droit aux indulgences suivantes :

Pour les exercices *privés* : 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement avant 1899) pour l'exercice de chaque jour ; 20 indulgence plénière, pourvu qu'on se confesse, communique et prie pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet ;

Pour les exercices *publics* à l'église : 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement avant 1899) pour l'exercice public de chaque jour ; 20 indulgence plénière, si l'on a assisté au moins à 10 exercices publics pendant le mois, pourvu qu'on se confesse, communique, visit

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 6 juin

Comme le dimanche de la Sainte-Trinité est privilégié contre tout office même de le cl., (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI), ni en ajouter la mémoire à celle du jour.

La solennité des titulaires dont l'office tombait la semaine précédente ou tombera cette semaine, sera différée jusqu'au 20 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Cœur au 11 juillet, si l'église n'est pas consacrée, ou si elle l'est au 18 juillet).

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	1	JUIN	— Sainte-Théodosie.
JEUDI,	3	“	— Saint-Canut.
SAMEDI,	5	“	— Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus.

une église (ou une chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules) et y prie pour le pape, au jour de son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet.

Pour les exercices *prêchés* tous les jours, ou au moins huit jours du mois; dans les églises ou chapelles de communautés: 1^o pour chaque jour 7 ans et 7 quarantaines; 2^o indulgence plénière comme ci-dessus; 3^o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de la Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en visitant cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin en 1907) et en y priant pour le pape (la confession et la communion peuvent se faire partout); 4^o pour les prêtres qui ont prêché cette série et les curés ou recteurs d'églises ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célébreront le 30 juin; 5^o pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque œuvre faite dans ce but, et indulgence plénière à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin.

(8) La Congrégation des indulgences a accordé, (le 1 juin 1906), une indulgence plénière, applicable aux défunts, à ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se confessent, communient et prient aux intentions du Souverain-Pontife.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé Euclide Chagnon a été nommé curé de la nouvelle paroisse de Saint-Anselme, à Montréal.

CIRCULAIRE DE M

Au c

Chers collaborateurs,

LE "THÉA

DÉPUIS longtemps sées par des théâtre de c

Il se donne là très tout le monde et part qui s'y porte nombre chrétienne y est méco récents ont fait voir l le but qu'ils pou rsui sont fait entendre on publique. Mais pour du père qui voit ex enfants. Signaler le soustraire les âmes. le théâtre en questio tous ceux qui sont conséquence, usant formellement aux ca à toute représentatio être promulguée d églises paroissiales e D'autres théâtres mont signalés. La p la supplie de s'en ac mœurs.

Je profite de l'occa directeurs de journa

CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Au clergé de son diocèse

Archevêché de Montréal, le 10 mai 1909.

Chers collaborateurs,

LE " THÉÂTRE ROYAL " DE MONTRÉAL

DEPUIS longtemps des plaintes sérieuses me sont adressées par des pères et des mères de famille contre un théâtre de cette ville : Le *Théâtre Royal*.

Il se donne là très souvent des spectacles qui sont pour tout le monde et particulièrement pour la jeunesse imprudente qui s'y porte nombreuse, des occasions de scandales. La morale chrétienne y est méconnue, parfois insultée. Certains incidents récents ont fait voir le peu de scrupules de ses directeurs et le but qu'ils poursuivent. Les protestations indignées qui se sont fait entendre ont été un soulagement pour la conscience publique. Mais pour moi j'ai un autre devoir à remplir : celui du père qui voit exposée à un danger certain la vertu de ses enfants. Signaler le mal ne suffit pas, il faut s'efforcer d'y soustraire les âmes. Il ne dépend pas de moi de faire fermer le théâtre en question, mais je peux en interdire l'entrée à tous ceux qui sont soumis à ma juridiction spirituelle. En conséquence, usant de mon autorité épiscopale, je défends formellement aux catholiques du diocèse d'assister désormais à toute représentation du *Théâtre Royal*. Cette défense devra être promulguée dimanche prochain au prône, dans les églises paroissiales et les chapelles publiques.

D'autres théâtres plus ou moins malsains m'ont été également signalés. La police a l'obligation de les surveiller et je la supplie de s'en acquitter avec zèle dans l'intérêt des bonnes mœurs.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux propriétaires et aux directeurs de journaux qu'il leur est absolument interdit de

IALES

contre tout office
ne peut chanter,
missel, titre VI),

ine précédente ou
ec renvoi de celle
ée, ou si elle l'est

aul, ile Jésus.

naison seules) et y prie
premiers jours de juillet.
mois ; dans les églises
itaines ; 2o indulgence
nière *toties quoties* (ou
ur les personnes de la
u chapelle) le dernier
ape (la confession et la
prêché cette série et les
vilège de l'autel grégo-
personnes qui s'efforcent
urs pour chaque œuvre
ions, pendant le mois

ne indulgence plénière,
novation des promesses
nunient et prient aux

E

que de Montréal,
de la nouvelle

faire de la réclame en faveur de semblables théâtres et même d'annoncer les pièces mauvaises ou suspectes. C'est pour eux une question de conscience, et j'espère qu'ils mettront les principes de morale au-dessus des considérations d'argent.

250ème ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVÉE DES RELIGIEUSES
DE L'HÔTEL-DIEU À MONTRÉAL. — STATUE
DE JEANNE MANCE

Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu célèbrent cette année le 250e anniversaire de l'arrivée de leurs premières Mères à Montréal. Un triduum aura lieu à cette occasion le 1er, le 2 et le 3 septembre.

Le deuxième jour du triduum sera inaugurée une statue de Jeanne Mance, fondatrice de l'hôpital. Cette statue a été exécutée à ma demande par notre artiste M. Philippe Hébert, et coûtera six mille quatre cents dollars.

Il m'a semblé que c'était un devoir pour nous tous de témoigner aux généreuses hospitalières à qui nous sommes redevables de tant de bienfaits, notre reconnaissance, de prendre part de quelque manière, à leur fête, et d'en perpétuer le souvenir par un monument érigé à la mémoire d'une des plus sympathiques héroïnes de notre histoire.

Ce monument sera le cadeau que nous offrirons à nos dévouées hospitalières. Déjà j'ai reçu de beaux dons de plusieurs citoyens. Vos paroissiens seront heureux, je n'en doute pas, d'y joindre leur offrande. Par vos congrégations, il vous sera facile, ce me semble, d'organiser une souscription qui représentera le concours de tout le monde. Mais le choix des moyens à adopter vous est laissé. Le surplus des recettes sera donné aux Religieuses pour les aider dans leur œuvre admirable de charité. Ce sont les pauvres malades qui en bénéficieront.

Vous voudrez bien adresser ces offrandes à M. le chanoine Martin, à l'archevêché.

À PROPOS DES

CERTAINES

Par un décret de la en date du 14 janvier accorder à tous les fidèles fins de perfection, d'une commune dans des n'auxquelles ni église ni même qu'à toutes les mêmes maisons à titre de gagner les indulgences ils satisfont au précepte de gagner les dites indulgences la chapelle publique est toutefois qu'ils remplissent le présent décret est valable

L'A

Ssmus D. N. D. Pius
R. P. Adessori S. Officiarii
corde saltem contrito
vel RR. PP. Archiepiscopi
indulgentiam quinque
bitem, benigne concedere
absque ulla Brevis exco-
municantibus.

Agréez, chers collègues,
votres et bien dévoués

À PROPOS DES VISITES REQUISES POUR GAGNER
CERTAINES INDULGENCES PLÉNIÈRES

Par un décret de la Sacrée-Congrégation du Saint-Office, en date du 14 janvier 1909, Sa Sainteté Pie X a bien voulu accorder à tous les fidèles de l'un ou l'autre sexe qui, pour des fins de perfection, d'éducation ou de santé, mènent la vie commune dans des maisons approuvées par l'ordinaire et auxquelles ni église ni chapelle publique ne sont annexées, de même qu'à toutes les personnes qui demeurent dans ces mêmes maisons à titre de serviteurs ou servantes, la faculté de gagner les indulgences plénières en visitant la chapelle où ils satisfont au précepte du dimanche, chaque fois que, pour gagner les dites indulgences, la visite d'une église ou d'une chapelle publique est prescrite d'une manière générale, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises. Le présent décret est valable à perpétuité.

L'ANNEAU DES ÉVÊQUES

Die 18 Martii 1909.

Ssmus D. N. D. Pius, divina providentia PP. X, in audientia R. P. Adessori S. Officii impertita, universis christifidelibus corde saltem contrito ac devote, annulum EE. PP. Cardinalium vel RR. PP. Archiepiscoporum et Episcoporum deosculantibus, indulgentiam quinquaginta dierum, defunctis quoque adplicabilem, benigne concessit. Præsenti in perpetuum valituro, absque ulla Brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

ALOISIUS Can. GIAMBENE,
Substitutus pro Indulgentiis.

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mes bien affectueux et bien dévoués sentiments.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

âtres et même
est pour eux
tront les prin-
rgent.

RELIGIEUSES

TATUE

cette année le
ières Mères à
n le 1er, le 2

e une statue de
e statue a été
hilippe Hébert,

r nous tous de
si nous sommes
onnaissance, de
t d'en perpétuer
noire d'une des

offrirons à nos
beaux dons de
oureux, je n'en
is congrégations,
une souscription
le. Mais le choix
lus des recettes
dans leur œuvre
malades qui en

M. le chanoine

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 30 avril 1909.

LE 28 mars dernier le Souverain-Pontife Pie X a solennellement inauguré la nouvelle pinacothèque. Pinacothèque veut dire réunion ou conservatoire de peintures. Et l'acte de Pie X ne fait que terminer une série séculaire de pérégrinations de ces richesses artistiques. Un certain nombre de tableaux ornaient diverses salles du Latran et du Vatican ; mais ils étaient placés au petit bonheur, et par cela même leur étude était impossible à l'artiste. Pie VI, dont on n'a jamais mis en doute le vrai talent artistique, voulut réparer cet inconvénient. Rassemblant les plus belles peintures qui existaient dans le palais apostolique, il les plaça dans cette partie du palais édiflée par Pie IV, entre la Galerie des Candélabres et celle des Cartes géographiques.

— Mais la révolution française avait passé les Alpes, emmenant Pie VI prisonnier. Elle s'empara aussi de cent tableaux, propriété du Saint-Siège et de la ville de Rome, et de 115 qui ornaient les musées des anciens Etats pontificaux. Ils allèrent orner les salles du Louvre. Pie VII ne put rien faire qu'en 1814. Il envoya alors à Paris Antoine Canova pour négocier avec le gouvernement de Louis XVIII la restitution des tableaux et objets d'art. Mais ce qui est bon à prendre n'est pas toujours bon à rendre. Et le duc de Richelieu, ministre du roi, opposa à cette demande une fin de non recevoir, parce que ces objets d'art avaient été cédés à la France par le traité de Tolentino. Canova répondit par un mémoire qui concluait ainsi : « Il ne demandait pas un cadeau, mais une restitution, et si les Français avaient dans leur poitrine un peu de sens, de moralité et de justice, cette restitution ne serait considérée que comme l'accomplissement d'un devoir ». Mais en-dehors de ses

bonnes raisons, et pe
avait l'appui du minist
reagh. Et c'est grâce à
reconnaître au Souver
aux autres états conféd
d'art qui avaient été es
dant de son droit qu'a
de prendre 77 objets de
il laissa, d'accord av
France. L'Angleterre
dont il faut lui savoir
tre à Canova 100,000
de ces objets d'art
remercier le gouvern
une autre somme de
ner à ces objets une p

— Mais à ce mom
slastique qui avait bi
çais avaient emporté
catégorie. Les uns pr
eux leur destinatio
aucun inconvénient
tres, au contraire, v
citer qu'un, la Tra
Saint-Pierre in Mo
L'avocat Fea fit un
devaient revenir au
lution, parce que ce
pas même les patro
La discussion arriv
lucci qui soutenait
personnellement à
ser à son gré, la pr

NE

avril 1909.

bonnes raisons, et peut-être plus puissantes qu'elles, Canova avait l'appui du ministre plénipotentiaire anglais, Lord Castlereagh. Et c'est grâce à lui que le ministre de France finit par reconnaître au Souverain-Pontife le droit qui avait été reconnu aux autres états confédérés, celui de reprendre leurs objets d'art qui avaient été emportés en France. Canova n'usa cependant de son droit qu'avec une certaine réserve. Se contentant de prendre 77 objets des plus importants et de première valeur, il laissa, d'accord avec le Souverain-Pontife, les autres en France. L'Angleterre eut alors un mouvement de générosité dont il faut lui savoir gré. Le gouvernement anglais fit remettre à Canova 100,000 francs pour payer les frais de transport de ces objets d'art à Rome. Et Canova étant allé à Londres remercier le gouvernement de ce don, le prince régent y ajouta une autre somme de 100,000 francs pour aider le pape à donner à ces objets une place honorable dans ses musées.

— Mais à ce moment s'agita une question de droit ecclésiastique qui avait bien sa gravité. Les tableaux que les Français avaient emportés de Rome se divisaient en une double catégorie. Les uns provenaient des Palais apostoliques, et pour eux leur destination à la nouvelle Pinacothèque n'offrait aucun inconvénient ; c'était même leur place naturelle. D'autres, au contraire, venaient des églises de Rome, et pour n'en citer qu'un, la Transfiguration de Raphaël, avait été prise à Saint-Pierre in Montorio, dont elle ornait un des autels. L'avocat Fea fit un mémoire pour soutenir que ces tableaux devaient revenir aux églises qui les possédaient avant la Révolution, parce que ce sont des choses saintes, et que personne, pas même les patrons des églises, ne les leur peuvent enlever. La discussion arriva à faire prévaloir l'avis de l'avocat Bartolucci qui soutenait : « Nos tableaux ont été donnés et restitués personnellement à Sa Sainteté, qui était maîtresse d'en disposer à son gré, la propriété en ayant été perdue par la cession

faite en 1797 par le traité de Tolentino ». Cette solution fut adoptée et la nouvelle galerie réunit dans ses salles les tableaux des Palais apostoliques et tous ceux qui avaient été rendus par la France.

— Pie VII plaça cette collection reconstituée dans les salles Borgia, qui étaient alors sans emploi et formaient un cadre à la hauteur des richesses qu'il renfermait. Mais ces tableaux n'y restèrent point longtemps; car ces salles étant mal éclairées, ne permettaient point de voir les tableaux sous leur véritable jour. En 1822, ils émigrèrent à l'appartement dit de Grégoire XIII, au IIIe étage des loges; ils passèrent sous Grégoire XVI à la galerie des Arazzi, puis à celle appelée plus tard Pia, où se trouvent les tableaux modernes. En 1857, ils revinrent dans l'appartement de Grégoire XIII, au IIIe étage des loges, où ils sont restés jusqu'à leur placement définitif dans les anciens locaux des écuries et remises pontificales. La raison de ce dernier changement fut double. La première est que les salles de Grégoire n'offraient pas toute la solidité désirable. On avait des craintes sérieuses pour leur stabilité, à ce point qu'on ne laissait entrer les visiteurs que par groupe de 20 personnes à la fois, cela pour éviter une agglomération qui aurait pu devenir dangereuse. Puis ces salles n'étaient point assez grandes. Les tableaux qui s'y trouvaient y étaient à l'étroit, un certain nombre étaient mal éclairés, et le pape Pie X voulait réunir en une seule galerie d'autres tableaux de prix placés dans les autres palais pontificaux, entre autres au Latran. Il se décida donc à les transporter au rez-de-chaussée du palais pontifical, dans cette grande galerie longue de trois cent mètres, au-dessus de laquelle est la Bibliothèque Vaticane et où étaient auparavant les remises et les écuries.

— L'avantage de cette réunion de salles est qu'elles sont plus facilement accessibles aux visiteurs, qui y entrent par la *via delle fondamenta*. Elle sont mieux éclairées, ont reçu une

décoration rationnelle, qu'elles doivent remplir que de Pie X a recueilli pas habituées à louer critique n'avait point à encore l'idéal d'une P faudrait construire un pontificales, si elles possible, d'une adaptation consentir à la construc

— Les fouilles de S maintenant terminées I^{er} siècle et une confédèrent du VIII^e. Il reste la nef transversale et l'on y trouvera des remets mieux en l'côté de l'abside on a a bordure sur une ancienne les églises n'étaient a formées, soit d'une fa est à croire que cette ou la maison de Chrysos nus.

— Cette découverte que, sous les églises encore la construction I^{er} siècle, et à laquelle nécessaire par l'etrop à l'étroit dans le Chrysogone est une cardinal de Crema, mitif, qui se trouvai

solution fut
s les tableaux
té rendus par

décoration rationnelle, c'est-à-dire en rapport avec le rôle qu'elles doivent remplir. Et les éloges que l'initiative artistique de Pie X a recueillis jusque dans des feuilles qui ne sont pas habituées à louer la papauté, montrent que cette fois la critique n'avait point à s'exercer. Certes, ces salles ne sont pas encore l'idéal d'une Pincatohèque ; mais pour y arriver il faudrait construire un bâtiment exprès pour cela. Et les finances pontificales, si elles pouvaient supporter le poids, déjà considérable, d'une adaptation de locaux existants, n'auraient pu consentir à la construction de nouvelles salles.

— Les fouilles de Saint-Chrysogone, au Transtevère, sont maintenant terminées. On a retrouvé l'ancienne abside du IV^e siècle et une confession recouverte encore de peintures qui datent du VIII^e. Il resterait encore à découvrir une partie de la nef transversale et les trois autres nefs. M. Marucchi espère qu'on y trouvera des restes de peintures et des inscriptions qui mettront mieux en lumière le côté historique de ce titre. A côté de l'abside on a aussi retrouvé les murs d'une maison en bordure sur une ancienne rue. Et comme aux premiers temps les églises n'étaient autre que des maisons de chrétiens transformées, soit d'une façon provisoire, soit d'une façon stable, il est à croire que cette maison englobée ainsi dans l'église fut ou la maison de Chrysogone ou celle de son disciple Rufinianus.

— Cette découverte apporte une preuve de plus à cette thèse que, sous les églises primitives, (les titres de Rome), se cache encore la construction primitive datant pour la plupart du IV^e siècle, et à laquelle a été superposée une construction rendue nécessaire par l'exhaussement du sol et la piété des fidèles, trop à l'étroit dans le titre primitif. L'église actuelle de Saint-Chrysogone est une construction du moyen âge faite par le cardinal de Crema, au-dessus et un peu à droite du titre primitif, qui se trouvait alors à 7 mètres sous terre. C'est ainsi

que l'on pourrait joindre et raccorder la période primitive, celle des catacombes, à celle des titres primitifs, constructions au-dessous de terre, qui étaient les maisons où se rassemblaient les fidèles, et où ils vénéraient la mémoire de ces martyres illustres dont le loculus des catacombes cachait et protégeait les restes vénérés.

DON ALESSANDRO.

CONVOCATION DU PREMIER CONCILE PLENIER DU CANADA

DONAT SBARRETTI

PAR la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, archevêque d'Ephèse et Délégué Apostolique.

A tous les Illustrissimes et Révérendissimes archevêques et évêques, aux Révérendissimes vicaires et préfets apostoliques du Canada, aux Révérendissimes abbés, aux supérieurs d'ordres ou de communautés religieuses, et à tous ceux qui de droit ou conformément à l'usage établi doivent prendre part aux Conciles Pléniers, Paix et Salut en Notre-Seigneur.

Par un admirable dessein de la Divine Providence, le grain de sénévé déposé par les missionnaires dans le sol des vastes régions canadiennes, et fécondé ensuite par leurs sueurs et leur sang aussi bien que par le zèle apostolique des évêques, est devenu un grand arbre. Dans ce pays où les tribus sauvages, adonnées aux superstitions du paganisme, menaient une vie errante dans les forêts et sur les mers, où seul, il y a deux siècles, le vénérable évêque de Québec dirigeait un petit nombre de fidèles, nous voyons maintenant avec joie une grande partie des indigènes convertis à la vraie foi, d'immenses populations catholiques, plusieurs prélats à la tête de diocèses ou de vicariats apostoliques, un clergé séculier et régulier très nombreux, des édifices religieux magnifiques, d'innombrables établissements d'éducation et de bienfaisance.

Mais l'Église, qui est leuse, et qui a déjà prouvé, pour la gloire de son salut des âmes, prendre possession des siècles, de nous faire plus loin la pureté des mœurs et lui donner un air de ceux qui arrivent et viendront pourvoir aux nécessités de la canadienne doit être plénier, afin que tout soit la vérité et la vie.

Pour cela, il faut l'accomplir des mêmes moyens d'accomplir l'on arrivera plus complètement ce droit est réservé et définissent par des lois qu'il faut faire, ce qu'il faut faire.

C'est pourquoi le Seigneur Christ sur la terre, dans son pontificat, a voulu donner une telle sollicitude dans la vigne du Seigneur ; et la Sainte Congrégation louer le projet d'un Concile de Québec ; et par des Lettres de 1909, Il a bien voulu charger de convoquer

C'est pourquoi, en l'année, après avoir invoqué la Trinité, imploré le Ciel puissant de la Bienheureuse après entente avec l'

Mais l'Église, qui est douée d'une force d'expansion merveilleuse, et qui a déjà produit au Canada des œuvres si fécondes, doit, pour la gloire de Dieu, l'extension de notre religion et le salut des âmes, prendre chaque jour, et jusqu'à la consommation des siècles, de nouveaux accroissements. Il lui faut répandre plus loin la pure lumière de l'Évangile, repousser les erreurs qui s'insinuent partout, former la jeunesse aux bonnes mœurs et lui donner une instruction solide, se préoccuper de ceux qui arrivent et viennent se joindre à nos populations, pourvoir aux nécessités présentes et futures; toute la nation canadienne doit être plus pénétrée de l'esprit de Notre-Seigneur, afin que tout soit restauré dans le Christ qui est la voie, la vérité et la vie.

Pour cela, il faut l'accord de toutes les volontés, le concours des mêmes moyens d'action, l'union de toutes les forces. Et l'on arrivera plus complètement à cette fin, si les prélats, à qui ce droit est réservé, mettent en commun leurs lumières, définissent par des lois qui s'appliquent à tout le Canada ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter.

C'est pourquoi le Souverain-Pontife Pie X, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, malgré les innombrables soucis du suprême pontificat, a voulu donner une nouvelle preuve de la paternelle sollicitude dont il entoure cette portion choisie de la vigne du Seigneur; et, sur l'avis des Eminentissimes Pères de la Sainte Congrégation du Concile, Il a daigné approuver et louer le projet d'un Concile Plénier canadien qui serait tenu à Québec; et par des Lettres apostoliques, datées du 25 mars 1909, Il a bien voulu nous confier, malgré notre indignité, la charge de convoquer et de présider ce Concile.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité qui nous a été concédée, après avoir invoqué le nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité, imploré le Cœur miséricordieux de Jésus et le secours puissant de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, et après entente avec les Illustrissimes archevêques canadiens

sur le jour de l'ouverture du Concile, Nous, par les présentes, annonçons la réunion du Premier Concile Plénier du Canada, et nous le convoquons pour le 19 septembre de l'année courante, dans l'église métropolitaine de Québec, où se fera l'ouverture solennelle.

Nous exhortons donc dans le Seigneur tous les archevêques, évêques et autres qui, de droit ou selon l'usage, doivent prendre part au Concile Plénier, et au besoin, Nous leur enjoignons et leur ordonnons de se rendre au jour et au lieu désignés par Nous.

Si quelque évêque est légitimement empêché, qu'il envoie un procureur muni d'une procuration authentique ; et il Nous appartiendra, ainsi qu'aux Pères du Concile, de juger de la légitimité de l'empêchement et de la validité de la procuration.

Et comme nous n'avons de lumière que celle qui vient du Père des lumières, et que toute force nous est donnée par Celui qui affermit notre faiblesse, Nous conjurons dans le Seigneur les ordinaires d'ordonner des prières publiques à réciter chaque dimanche dans toutes les églises du Canada, et de prescrire un jeûne solennel pour le 10 septembre, vendredi qui précédera l'ouverture du Concile.

Enfin, par l'intercession de Marie, Vierge très sainte, conçue sans péché et trône de la sagesse, Nous prions Dieu d'éclairer par sa grâce les intelligences, d'exciter les volontés, de toucher les cœurs, et de rendre toujours nos actions fécondes pour le bien de l'Eglise du Canada.

Donné à Ottawa, au palais de la Délégation Apostolique, le 2 mai 1909, le jour de la fête du Patronage de saint Joseph, Patron de l'Eglise universelle.

(Signé) † DONAT SBARRETTI,
Arch. d'Ephèse,
Délégué Apostolique.

Par mandement de l'Ill. et Révme Dél. Apost.,
(Soussigné) ALFRED SINNOTT,
Secrétaire.

M. LE C



Le nom du journal est bien connu de tout le monde. C'est un journal qui a joué un rôle actif et fécond dans le monde catholique. C'est le grand journaliste Louis Veuillot qui a fondé l'*Univers*. Avec son frère Eugène, et aujourd'hui son fils, il a fait de l'*Univers* une œuvre de premier ordre. Et il y a maintenant un journal catholique de France qui suit sa noble et toujours

L'*Univers* est bien connu. Toujours il eut chez nous des dévoués. Aussi est-ce que nous sommes très vée parmi nous de M. L'œuvre de l'*Univers* est bien connue. C'est la propagande du grand journal en Canada dans l'intérêt de la religion. C'est sous forme de souscription qu'il ne soit à Montréal un accueil cordial qui lui ait été fait de grand cœur.

Certes, nous avons fait de nombreuses œuvres saines, nos œuvres de charité, et nous sommes très fiers de ce que nous avons fait. C'est un grand plaisir que nous avons eu de recevoir de la part de vous une précieuse occasion de reconnaissance que nous ne saurions oublier. Nous ne saurions l'oublier.

M. LE CHANOINE MAUNOURY



Le nom du journal l'*Univers* et celui des Veillot s'associent naturellement dans l'esprit. L'on sait, partout dans le monde de la pensée catholique et française, le rôle actif et fécond qu'a joué, pendant près d'un demi-siècle, le grand journaliste Louis Veillot, fondateur et directeur de l'*Univers*. Avec son frère Eugène d'abord, puis avec Pierre, fils d'Eugène, et aujourd'hui avec François, frère de Pierre, l'œuvre de l'*Univers* a survécu à l'incomparable polémiste qui la créa. Et il y a maintenant 75 ans révolus que le grand journal catholique de France, si souvent béni par les papes, poursuit sa noble et toujours active besogne.

L'*Univers* est bien connu et hautement estimé au Canada. Toujours il eut chez nous des lecteurs et des amis assidus et dévoués. Aussi est-ce avec plaisir que nous avons salué l'arrivée parmi nous de M. le chanoine Maunoury, directeur de la propagande du grand journal catholique. M. le chanoine vient en Canada dans l'intérêt de son œuvre. Il sollicite notre concours sous forme de souscriptions ou d'abonnements. Et déjà, bien qu'il ne soit à Montréal que depuis trois jours, il se félicite du cordial accueil qui lui est fait. Nous nous en réjouissons avec lui de grand cœur.

Certes, nous avons nos œuvres locales, nos œuvres diocésaines, nos œuvres paroissiales, nos œuvres d'éducation, nos œuvres de charité, et aussi nos œuvres de presse. Mais l'encouragement que nous donnons à la presse catholique de France, outre le profit intellectuel et l'appoint moral qu'il nous apportera par retour du courrier, ne nous offre-t-il pas en plus une précieuse occasion de payer au « vieux pays » le tribut de reconnaissance que nous lui devons toujours ? C'est de France que nous avons reçu, avec la vie, et notre langue et notre foi. Nous ne saurions l'oublier.

les présentes,
er du Canada,
née courante,
ra l'ouverture

archevêques,
doivent pren-
sur enjoignons
u désignés par

), qu'il envoie
ie ; et il Nous
de juger de la
la procuration.

qui vient du
t donnée par
urons dans le
es publiques à
du Canada, et
mbre, vendredi

s sainte, conçue
Dieu d'éclairer
ntés, de toucher
condes pour le

Apostolique, le
e saint Joseph,

SBARRETTI,
hèse,
légué Apostolique.

l. Apost.,
RED SINNOTT,
Secrétaire.

Et puis, l'œuvre actuelle de l'*Univers* se recommande d'elle-même. M. Omer Héroux l'expliquait l'autre jour (1) en des termes que nous aimons à reproduire.

L'*Univers*, dit-il, n'a pas voulu dormir sur ses lauriers anciens, si glorieux qu'ils fussent, et l'an dernier, son actuel directeur, M. François Veillot, dont nos lecteurs connaissent le remarquable talent d'écrivain, l'a transformé de fond en comble. Un accord depuis longtemps souhaité avait fait rentrer dans la vieille maison MM. Arthur Loth, Auguste Roussel, Nemours-Godré et Fromm, les fondateurs de la *Vérité française*. L'apport d'un nouveau capital de 500,000 francs a permis de porter le journal à six pages et de lui assurer les plus précieux concours. A l'heure actuelle, l'*Univers* est une feuille de tout premier ordre, avec chroniques littéraires, dramatiques, scientifiques et théologiques, avec revue du mouvement social, de la politique internationale, etc. Ses lettres de l'étranger sont particulièrement intéressantes. Nous connaissons peu de journaux français qui soient aussi complets, aussi variés, et qui puissent donner à ceux de nos lecteurs qui veulent suivre les choses d'Europe des indications à la fois plus abondantes et plus sûres. M. Veillot ne s'est pas contenté de porter son journal à six pages — et l'on sait ce que peuvent contenir les six pages d'un journal français qui ne sacrifie point à la frivolité — mais il y a joint une revue littéraire illustrée qui, sous le titre *Les dimanches chez soi*, donne gratuitement chaque semaine à ses lecteurs seize pages, double colonne, de littérature très variée. Le tout forme un ensemble remarquable et le coût des deux abonnements combinés, pour le Canada, n'est que de 36 francs, ce qui est relativement bon marché.

M. le chanoine Maunoury continuera, nous en exprimons l'espoir, à être partout accueilli, dans le diocèse et dans la province, avec la cordialité et la sympathie que mérite si hautement l'œuvre à laquelle il se dévoue et qu'il représente actuellement au milieu de nous.

Du reste, par son affabilité pleine de distinction et de tact, autant que par sa valeur intellectuelle, M. le chanoine s'im-

(1) *L'Action Sociale*, mardi, 11 mai 1909.

pose à l'attention de ses
ans directeur au Gran
l'helléniste bien connu
chanoine avait été pré
Rome, le condisciple e
aussi de NN. SS. Em
beault.

A Montréal, M. le c
l'archevêché.

CEREMONIE DE PROFI

A la Cong



E 4 mai, M. le c
drale, présida
vêture à la Co

Ont prononcé leurs v
MacDonald, dite Saint-A
dite Sainte-Marie-Laet
Marie de Genazzano
Anysie Gauthier, dite
Apollinaire ; Léonie D
Archambault, dite S
Sainte-Marie-Félicité ;
Passion ; Marguerite I
Paquet, dite Saint-Ho

M. le président don

pose à l'attention de ses hôtes du Canada. Il fut pendant vingt ans directeur au Grand-Séminaire de Sées, où son oncle, l'helléniste bien connu, avait longtemps professé. M. le chanoine avait été précédemment, au Séminaire français à Rome, le condisciple et l'ami de Mgr l'archevêque, comme aussi de NN. SS. Emard, LaRocque, Labrecque et Archambeault.

A Montréal, M. le chanoine Maunoury est descendu à l'archevêché.

CEREMONIE DE PROFESSION RELIGIEUSE ET DE VETURE

A la Congrégation de Notre-Dame

 E 4 mai, M. le chanoine G. Gauthier, curé de la Cathédrale, présidait une cérémonie de profession et de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame.

Ont prononcé leurs vœux temporaires : les Sœurs Margaret MacDonald, dite Saint-Alexandre de Césarée ; Florianna Robert, dite Sainte-Marie-Laetutia ; Marguerite Racette, dite Sainte-Marie de Genazzano ; Léa Mandeville, dite Saint-Ignace ; Anysie Gauthier, dite Saint-Xyste ; Juliette Paradis, dite Saint-Apollinaire ; Léonie Dufour, dite Sainte-Adrienne ; Phélonise Archambault, dite Sainte-Noella ; Eugénie Bœudry, dite Sainte-Marie-Félicité ; Lélia Gauthier, dite Saint-Jean de la Passion ; Marguerite Mathieu, dite Sainte-Marie-Valérie ; Zélia Paquet, dite Saint-Honoré de Marseille ; Rose de Lima Nault.

M. le président donna l'habit de la Congrégation à trente et

une *postulantes* : les Sœurs Dinora Lacroix, dite Sainte-Marie de la Lumière ; Emilia Terrien, dite Saint-Fabius ; Rose Bélanger, dite Saint-Louis du Rosaire ; Félicité Roy, dite Sainte-Félicité ; Alice Lusignan, dite Saint-Arcade ; Alice Gendreau, dite Saint-Alphonse de Jésus ; Mary-Jane McNeil, dite Sainte-Marie-Michel ; Albertine Vanasse, dite Saint-Exupère ; Alexandrine Ouellet, dite Sainte-Marie-Clémence ; Helen Hayden, dite Saint-Pierre de la Croix ; Adélina Gélina, dite Saint-Théotime ; Aurélie Héту, dite Sainte-Marie-Albéric ; Antoinette Castonguay, dite Sainte-Jeanne d'Aza ; Délia Jalbert, dite Saint-Jérôme-Emilien ; Imelda Bélanger, dite Sainte-Marie de la Miséricorde ; Blanche Pinault, dite Sainte-Marie-Lucien ; Annie McCormick, dite Sainte-Marie-Florence ; Cécilia Labrecque, dite Sainte-Marie-Achille ; Marie Pagé, dite Sainte-Francesca ; Blanche Bernier dite Saint-Joseph de Galilée ; Hélène Viau, dite Sainte-Yvonne ; Alice Vézina, dite Saint-Jean de la Croix ; Berthe Larue, dite Sainte-Marie-Alix ; Gertrude Laberge, dite Saint-Lydia ; Anne-Irène Laberge, dite Sainte-Marie-Philéas ; Olivine Lshoux, dite Saint-Caïus ; Alice Létourneau dite Sainte-Céline ; Léa Létourneau, dite Sainte-Gaétane ; Emmélie Caron, dite Sœur Kirouac et Anna Lapierre.

M. l'abbé Roussin, curé de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, célébra la sainte messe, et M. le président prononça l'allocution de circonstance.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Emélie, née Alma Bernatchez, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Elzéar, née Esther Foucrault, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.